



1, rue de Brissac - 75004 PARIS
Tél.: 01 44 54 22 70
Fax: 01 48 87 68 74
ufafacvg@wanadoo.fr
www.union-federale.com

Communiqué de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants, Victimes de Guerre et des jeunes de l'Union fédérale

Honte ou bassesse ?

Le Gouvernement est-il capable aujourd'hui de regarder les anciens combattants droit dans les yeux ? Le Président de la République ignore-t-il l'article premier de la loi promulguée en mars 2005 ?

« L'état militaire exige en toute circonstance l'esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême » !

Existe-t-il dans notre pays d'autres personnes qui, étant missionnées par le Chef de l'État, ont le Devoir de remplir cette mission jusqu'au sacrifice suprême ? NON ! Cet article, comme ceux qui l'avaient précédé dans le passé, détermine le Devoir de Réparation de l'État, devoir moral s'il en est.

Pourtant, ce devoir est aujourd'hui pour le moins négligé, peut-être même est-il sur la voie d'être supprimé. Madame la Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Défense a dû, désignée par cette dernière, délaissier sa Présidence du Conseil d'administration de l'ONAC pour accompagner le Premier Ministre au Maroc. Ce n'était-là rien moins que l'application du nouveau style de relations entre ministres. Il n'y aura plus de Secrétaire d'État dédié, c'était écrit et médiatisé.

Bienheureux les fonctionnaires qui, peut-être sans l'avoir demandé, obtiennent une Secrétaire d'État dédiée à la Fonction publique dans le nouveau gouvernement !

Quelle est la demande des anciens combattants ? : « Que leur Droit à Réparation soit respecté » justement par un Secrétaire d'État dédié. Cette demande, qui semble exorbitante aux yeux des décideurs politiques, n'est que la reconnaissance par l'État de son Devoir de Réparation à l'égard de ceux qui iront jusqu'au sacrifice suprême pour remplir la mission régaliennne de sécurité collective. N'étant ni entendus, ni d'ailleurs écoutés, les anciens combattants viennent de perdre leur confiance envers ces décideurs politiques.

Il devient urgent de la rétablir par un simple ajustement gouvernemental où « dédié aux anciens combattants » viendra s'ajouter au titre d'une ou d'un Secrétaire d'État.

Paris, le 27 novembre 2017